



## DOSSIER D'INSCRIPTION EN PREMIERE OU CYCLE 1 ET CYCLE 2

**Le présent dossier contient les documents suivants :**

- une fiche récapitulative des pièces à fournir
- une fiche intitulée « inscription en première, CY1 ou CY2 » à remplir recto, verso
- une fiche infirmerie à remplir, à mettre sous enveloppe et à signer
- une fiche d'urgence à remplir et à signer
- un formulaire intitulé « service de promotion de la santé en faveur des élèves » pour les nouveaux élèves uniquement
- une fiche d'autorisation de sortie
- une note d'information sur les relations entre les services de l'Éducation nationale et les parents d'élèves séparés ou divorcés
- une fiche d'autorisation de droit à l'image et de droit à la voix
- une information sur les options facultatives
- un formulaire d'adhésion et de don à la M.D.L.
- les bons réflexes en cas d'accident majeur

### TRANSPORTS SCOLAIRES

- Pour les élèves extérieurs à la Côte-d'Or, se renseigner auprès du secrétariat.
- Pour les autres, un courrier a été directement adressé aux familles.

### Pour les familles des élèves inscrits en sections sportives :

- un formulaire et note explicative pour certificat médical, à faire compléter par un médecin du sport.

### Pour les familles d'élèves demandant un hébergement à l'internat : (les formulaires seront envoyés aux familles concernées)

- une note d'information sur la rentrée à l'internat
- une fiche de demande d'hébergement contenant une autorisation de sortie et comportant les coordonnées du correspondant.
- une information sur les badges de l'internat.



Lycée Jean-Marc Boivin

## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UNE ENTRÉE EN PREMIERE

**Pour être complet le dossier doit contenir les documents suivants, remplis, signés :**

- une fiche intitulée « inscription en première, CY1 ou CY2 » à remplir recto, verso
- une fiche infirmerie à remplir + mettre sous enveloppe et signer
- une fiche d'urgence à remplir et signer
- une fiche d'autorisation de sortie
- la fiche d'autorisation de droit à l'image et de droit à la voix
- une photo d'identité récente de l'élève (sauf en 1<sup>ère</sup> L)
- un Relevé d'identité bancaire (RIB)
- un formulaire d'adhésion et de don à la M.D.L.

**Pour les élèves non scolarisés au Lycée Boivin en 2016-2017:**

- une photocopie de la carte d'identité de l'élève ou livret de famille (page concernant l'élève)
- un formulaire intitulé « service de promotion de la santé en faveur des élèves »
- pour les enfants de parents divorcés, un extrait du jugement de divorce comportant les informations sur le droit de garde

**Pour les familles des élèves inscrits en section sportive :**

- le dossier médical (fiche et certificat) rempli par un médecin du sport (l'inscription ne sera définitive qu'à réception de ce document ; passé le jour de la rentrée, l'élève n'ayant pas fourni ce dossier complet sera affecté dans une classe sans horaires aménagés et ne sera pas admis aux entraînements de la section).

**Pour les familles d'élèves demandant un hébergement à l'internat :**

- une fiche de demande d'hébergement contenant une autorisation de sortie et les coordonnées du correspondant.



# INSCRIPTION EN PREMIERE CY1 ou CY2

1L  (CY1ES)  Sportif de haut niveau 
 1ES  (CY1S)  discipline : .....
 1S  (CY2ES)  Section sportive 
 (CY2S)  discipline : .....

Nom :  Prénom :

Sexe : M  F

Né (e) le :  à

Département de naissance :

### Deux LANGUES

ALLEMAND  ANGLAIS  ESPAGNOL  C.N.E.D.  préciser la langue :)

### Un enseignement de spécialité obligatoire au choix en série L uniquement

ITALIEN  ANGLAIS  MATHEMATIQUES

### OPTIONS FACULTATIVES – 2 maximum (voir tableau de compatibilités d'options)

Théâtre  Latin  Italien 3  Euro Espagnol Histoire   
 Euro Espagnol Physique  4h EPS  (S et ES) (enseignement de complément)

### Qualité

Externe  Demi-pensionnaire  Interne  (sous réserve de places disponibles) Interne externé

### ANNÉE SCOLAIRE PRÉCÉDENTE (pour les nouveaux élèves)

Nom de l'établissement fréquenté :  Classe :   
 Adresse :  Ville :  Département :

## RESPONSABLE LÉGAL 1

Nom :  Prénom :

père  mère  tuteur

Adresse :

☎ Domicile  ☎ Travail  ☎ Portable

Adresse électronique :

Les codes liberscol vous parviendront à cette adresse à la rentrée de septembre 2016

Préciser le nom de l'entreprise :  Profession :

Situation d'emploi : occupe un emploi  au chômage  préretraité ou retraité   
autre situation  préciser :

Etes-vous le responsable financier ? oui  non

## RESPONSABLE LÉGAL 2

(à renseigner obligatoirement, y compris parents divorcés ou séparés)

Nom :  Prénom :

père  mère  tuteur

Adresse si différente de ci-dessus :

☎ Domicile :  ☎ Travail :  ☎ Portable :

Adresse électronique :

Préciser le nom de l'entreprise :  Profession :

Situation d'emploi : occupe un emploi  au chômage  préretraité ou retraité   
autre situation  préciser :

Autorisez-vous la communication aux associations de parents d'élèves de :

vos n<sup>os</sup> de téléphone ? OUI  NON

vos n<sup>os</sup> de téléphone ? OUI  NON

vos n<sup>os</sup> de téléphone ? OUI  NON

**Personne à prévenir** en cas d'urgence, en plus des responsables ci-dessus :

Nom :  Lien de parenté :

Adresse :

☎ Domicile :  ☎ Travail :  ☎ Portable :

Adresse personnelle de l'élève, si différente de celle du responsable :

☎ Domicile :  ☎ Portable élève (à renseigner obligatoirement) :

Nombre total d'enfants à charge :  Nombre d'enfants à charge dans le second degré :

Tous ces renseignements sont enregistrés dans une base de données informatique accessible par l'intranet académique. Cette base a été agréée par la C.N.I.L.

Vous pouvez demander à vérifier les données qui figurent dans cette base.



## FICHE INFIRMERIE

Lycée Jean-Marc BOIVIN

**Mettre cette feuille sous enveloppe compte tenu des renseignements médicaux qu'elle contient, et l'adresser directement à l'infirmière de l'établissement.**

Enseignement général

NOM :  Prénom :  Date de naissance :

L'infirmière  
L. JACQUOT

Date du dernier rappel DT – COQ – POLIO :

VISION : Votre enfant porte-t-il des lunettes ? OUI  NON  des lentilles ? OUI  NON

Nom de votre ophtalmologue :

AUDITION : Votre enfant porte-t-il des appareils auditifs ? OUI  NON

Nom de votre médecin ORL :

Votre enfant suit-il un régime alimentaire ? OUI  NON  Si oui, lequel ?

Pourquoi ?

Votre enfant a-t-il un suivi particulier ? OUI  NON  Orthophoniste ?  Psychologue ?

Kinésithérapeute ?  Autres, à préciser :

Votre enfant a-t-il une maladie évoluant sur du long terme ? OUI  NON

Laquelle ?

Votre enfant suit-il un traitement régulier ? OUI  NON

Si oui, lequel ?

La santé de votre enfant a-t-elle nécessité l'an dernier des soins ou un traitement sur le temps scolaire avec mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ? OUI  NON

Si OUI, pour quelle maladie ?

Et souhaitez-vous reconduire ce PAI cette année ? OUI  NON

**Dans l'affirmative : veuillez prendre contact avec l'infirmière.**

Nom du médecin généraliste qui suit votre enfant ?

**En cas d'urgence et d'obligation de transférer mon enfant dans le centre hospitalier le mieux adapté, j'autorise qu'il puisse être transporté dans un véhicule envoyé par le service de régulation du SAMU. Je serai très rapidement prévenu de ce transfert par un personnel de l'établissement scolaire dans lequel est scolarisé mon enfant. J'assurerai sa sortie de l'hôpital.**

**Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus.**

Signature :

à  le



## Fiche de renseignements en cas d'urgence

Lycée Jean-Marc BOIVIN

Enseignement général

L'infirmière  
L. JACQUOT

Nom :  Prénom :   
Date de naissance :  Classe :   
Adresse :

### Identité des parents : (Nom Prénom Profession)

Père :

Mère :

Adresse des parents ou représentant légal :

Adresse Père ou Mère si différente :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille le plus rapidement possible.

Numéro de téléphone du domicile :

Du travail du père  Portable :

Du travail de la mère :  Portable :

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement et/ou de récupérer votre enfant dans le cas où vous ne pourriez pas vous déplacer (réponse obligatoire) :

**En cas d'urgence, j'autorise le transport de mon enfant accidenté ou malade par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Attention, un élève mineur ne pourra sortir du centre hospitalier qu'accompagné de sa famille.**

Nom et adresse et **Numéro** de votre caisse de sécurité sociale (CPAM, MGEN, autres...):

Numéro et adresse de l'assurance scolaire :

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

Signature des parents :



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**Lycée Jean-Marc BOIVIN**

**Service de promotion de la santé en faveur des élèves**

Enseignement général

L'infirmière  
L. JACQUOT

*La loi n°202-303 du 4 mars 2002 stipule que la transmission de données médicales d'un médecin à un autre médecin doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable du patient (ou de son représentant légal). La transmission du dossier médical de votre enfant, qui le suivra durant tout son cursus scolaire, est soumise à ce principe.*

Nous vous demandons de bien vouloir compléter et signer ce document, qui sera communiqué au médecin référent de l'établissement scolaire actuellement fréquenté afin qu'il puisse demander la transmission du dossier.

Je soussigné(e)  responsable légal(e) de l'élève  né(e) le

*scolarisé(e) au lycée Jean-Marc BOIVIN, 4 bis Route de Dijon, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur,*

autorise le médecin scolaire référent de cet établissement à demander le dossier médical scolaire à son confrère de (ou des) établissement(s) où il (elle) était inscrit(e) précédemment.

**Établissement précédent :**

Nom de l'établissement :

Adresse :

Commune et code postal :

Classe :

Fait à , le  Signature :

**À remplir pour les élèves qui n'étaient pas scolarisés au lycée Jean-Marc BOIVIN l'an passé.**

**Partie réservée au service de santé scolaire :**

Date de la réponse : .....

(Dossier complet – Dossier incomplet – Dossier non retrouvé

En retour (1) (Elève non inscrit ----- à l'école indiquée

(Autres raisons de non-envoi : .....

(1) Encadrer les mentions utiles

APPRENDRE POUR LE MONDE DE DEMAIN



Lycée Jean-Marc BOIVIN

Enseignement général

## FICHE HÉBERGEMENT ET AUTORISATION DE SORTIE

Élève

NOM :  Prénom :  Classe :

Date de naissance :

### RÉGIME D'HÉBERGEMENT

Externe       Demi-pensionnaire       Interne       Interne-externé

### AUTORISATION DE SORTIE

Conformément au règlement intérieur de l'établissement, les élèves sont autorisés, en dehors des cours, à se rendre dans les lieux de leur choix (C.D.I., permanence, foyer, salle informatique...) ou à quitter l'établissement.

Les parents des élèves mineurs demandent pour leur enfant l'autorisation à sortir du lycée, en complétant le document ci-dessous :

Je soussigné, Monsieur ou Madame   
mère – père – responsable légal,

Nom :  Prénom :  Classe :

L'autorise à sortir du lycée pendant les plages horaires libres entre les cours.

Signature des responsables légaux :





**Lycée Jean-Marc BOIVIN**

Enseignement général

**RELATIONS ENTRE LES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET  
LES PARENTS D'ÉLÈVES SÉPARÉS OU DIVORCÉS**

La proviseure  
P. SOVCIK

**APPRENDRE POUR LE MONDE DE DEMAIN**

Textes de référence : Lettre ministérielle du 13.10.1999, parue au BO n° 38 du 28.10.1999 ; lettre ministérielle n°1353 du 22.11.2001, publiée au bulletin départemental n° 5 du 17.12.2001.

« En général, tous les parents exercent conjointement l'autorité parentale sur la personne de leur enfant et sont également responsables de lui. À ce titre, en cas de séparation ou de divorce, l'Éducation nationale doit entretenir avec chacun d'eux des relations de même nature et répondre pareillement à leurs demandes d'information ou de rendez-vous.

L'école ou l'établissement doit aussi envoyer automatiquement les résultats scolaires au parent chez qui l'enfant ne réside pas, sans exiger de lui une demande préalable.

Ces dispositions s'appliquent même lorsqu'un parent est seul à détenir l'autorité parentale (l'autre n'ayant pas reconnu l'enfant ou s'étant vu, par jugement, totalement retirer l'autorité parentale). En effet, sauf exception rare, l'autre parent conserve le droit de surveiller l'entretien et l'éducation de son enfant et doit être informé.

Il convient donc de recueillir systématiquement lors de l'inscription, puis à chaque rentrée scolaire, les coordonnées des deux parents de tous les élèves. »

Je vous demande donc de bien vouloir renseigner la fiche d'inscription avec le plus grand soin.

La Proviseure,

Pascale Sovcik



Lycée Jean-Marc BOIVIN

Enseignement général

**AUTORISATION  
DE DROIT À L'IMAGE  
ET DE DROIT À LA VOIX  
ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018**

APPRENDRE POUR LE MONDE DE DEMAIN

Nous soussignés,  
Madame (nom, prénom)

mère  
 représentante légale

et

Monsieur (nom, prénom)

père  
 représentant légal

**autorisons :**

- l'utilisation à titre gratuit de prises de vues
- la réalisation de prises de voix mettant en scène

(nom et prénom de l'élève)

élève en classe de

au lycée Jean-Marc Boivin

**réalisées dans le cadre d'activités pédagogiques au sein du lycée ou lors d'activités organisées par l'établissement (publications dans des revues, projections lors d'émissions télévisées ou radiophoniques, mises en ligne sur le site du lycée, réalisations de photos de classes).**

**Cette autorisation est révoquée, à tout moment, par courrier adressé à l'établissement et ne peut excéder la durée de la scolarité de notre enfant au lycée.**

Date

Date

Signature de la mère  
ou de la représentante légale

Signature du père  
ou du représentant légal

Date :

Signature de l'élève majeur

L'élève peut choisir une ou deux options facultatives. Il a aussi le choix de ne prendre aucune option.

**La présence aux options est OBLIGATOIRE durant toute l'année scolaire**

**Enseignements d'exploration**

	1L + TL	1ES + TES	1S + TS	1ES-1S et TES-TS option EPS
Théâtre <i>mercredi après-midi</i>	OUI	OUI	OUI	OUI
Latin	OUI	OUI	OUI	
Italien 3	OUI	OUI	OUI	
Euro Espagnol Histoire	OUI	OUI		
Euro Espagnol Physique			OUI	
4H E.P.S.				OUI



# MAISON DES LYCÉENS LYCÉE JEAN-MARC BOIVIN

 MDLBOIVIN

## QU'EST CE QUE LA MDL ?

LA MAISON DES LYCÉENS DU LYCÉE JEAN-MARC BOIVIN EXISTE DEPUIS JANVIER 2014 ET EST COMPOSÉE D'ADHÉRENTS DONT SIX ÉLUS MEMBRES DU BUREAU.

L'ASSOCIATION EST FINANCIÈREMENT AUTONOME DANS LA MISE EN PLACE DE SES PROJETS.

LES LYCÉENS EN SONT RESPONSABLES.

## LES PROJETS DE LA MDL ?

LES PROJETS DE LA MDL SONT NOMBREUX :

- VENTE DES PHOTOS DE CLASSE CHAQUE ANNEE
- VENTE DE SWEATS EN 2017
- ORGANISATION DES MOMENTS FESTIFS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE COMME LE CARNAVAL, ETC...
- REMISE DE CARTE D'ADHÉRENT AFIN DE BÉNÉFICIER DE RÉDUCTIONS.

LA MDL VOUS ATTEND. VOS ADHÉSIONS, VOS COTISATIONS ET VOS IDÉES SONT LES BIENVENUES.

JE SOUSSIGNÉ(E) \_\_\_\_\_ DÉCLARE ADHÉRER À  
LA MAISON DES LYCÉENS DU LYCÉE JEAN-MARC BOIVIN POUR L'ANNÉE 2017-2018.  
RÈGLEMENT DE 5 EUROS PAR CHÈQUE  OU PAR ESPÈCES   
DATE : \_\_\_\_\_ SIGNATURE : \_\_\_\_\_

### INFORMATION DES FAMILLES : LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

#### En cas d'alerte

Signal émis par des sirènes:

3 cycles d'alerte (son montant et descendant) Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes,

Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.

**Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment.**

Écoutez la radio.

Respectez les consignes des autorités.

FRÉQUENCE France Bleu :	98.7 / 103.7 Mhz
FRÉQUENCE France Info :	101.2 Mhz
FRÉQUENCE France Inter :	95.9 Mhz

FRÉQUENCE radio locale conventionnée par le préfet:  
98.3 / 103.7 Mhz

N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.

Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.

Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

